Profil des conditions de logement des personnes ayant une incapacité

INTRODUCTION

En 2012, quelque 3,8 millions de Canadiens, soit presque 14 % de la population de 15 ans ou plus, ont déclaré avoir une incapacité[1], et la probabilité qu'ils vivent dans un ménage aux besoins impérieux en matière de logement était de 60 % plus élevée que pour ceux n'ayant pas d'incapacité. Ce numéro de la série « Recherche en action » porte sur les conditions de logement des personnes ayant une incapacité et se fonde sur les données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012 (ECI)[2].

CONSTATATIONS

- En 2012, 549 500 personnes handicapées (15,3 %) vivaient dans un ménage éprouvant des besoins impérieux en matière de logement, contre 2 082 700 personnes sans incapacité (9,2 %) (voir la figure 1). Parmi les provinces et territoires, la plus forte proportion de ménages aux besoins impérieux de logement a été enregistrée au Nunavut (41,9 %) et la plus faible, à l'Île-du-Prince-Édouard (11 %).
- Les personnes handicapées qui vivaient dans un logement leur appartenant étaient beaucoup moins susceptibles d'avoir des besoins impérieux en matière de logement (7,5 %) que les locataires (34,2 %). Quoique moins prononcée, une tendance semblable se dégage par rapport aux personnes sans incapacité (5,2 % contre 21,9 % respectivement).
- Parmi les personnes handicapées qui occupaient un logement subventionné, 42,3 % éprouvaient des besoins impérieux de logement, contre 34,1 % de celles sans incapacité qui habitaient dans le même type de logement. Des différences notables se dessinaient entre les provinces concernant les besoins impérieux et le mode d'occupation (voir la figure 2).
- Les incapacités liées à la douleur, à la flexibilité et à la mobilité étaient les plus courantes, que ce soit chez les personnes éprouvant des besoins impérieux en matière de logement ou chez les autres. Pour tous les types d'incapacité sauf la déficience auditive, la prévalence d'un handicap en particulier était plus élevée parmi les personnes ayant des besoins impérieux de logement que dans le reste de la population (voir la figure 3).
- Parmi les personnes handicapées qui faisaient partie d'un ménage aux besoins impérieux de logement, 30 % avaient une incapacité très sévère et 26,9 % en avaient une sévère. Par ailleurs, la prévalence des incapacités très sévères et sévères était plus faible chez celles n'éprouvant pas de besoins impérieux de logement (24,7 % contre 21,9 % respectivement).
- Les personnes handicapées de 35 à 44 ans étaient les plus susceptibles de faire partie d'un ménage aux besoins impérieux de logement (26,6 %), suivies par les personnes handicapées de 15 à 24 ans, dont 19,0 % présentaient de tels besoins. En comparaison, pour les mêmes groupes d'âge, 9,6 % et 11,7 % des personnes sans incapacité éprouvaient respectivement des besoins impérieux de logement. La plus faible proportion de personnes handicapées qui vivaient dans un ménage aux besoins impérieux de logement (10,8 %) s'observait dans la population de 65 à 74 ans. Au sein des différents groupes d'âge, l'écart entre la proportion de personnes éprouvant des besoins impérieux de logement selon l'état d'incapacité était plus prononcé chez les locataires que chez les propriétaires (voir la figure 4).
- Les femmes ayant une incapacité étaient surreprésentées dans les ménages éprouvant des besoins impérieux de logement. Au total, 16,9 % des femmes handicapées vivaient dans des ménages occupant un logement inférieur aux normes, comparativement à 13,2 % des hommes handicapés. Une tendance semblable se dégageait par rapport aux Canadiennes sans incapacité (10,5 % contre 8,0 % respectivement).
- Les personnes handicapées qui faisaient partie d'une famille monoparentale dirigée par une femme éprouvaient dans une plus grande proportion des besoins impérieux de logement (34,7 %) par rapport à leurs homologues ayant toute autre situation familiale. Parmi les personnes sans incapacité vivant dans un ménage monoparental dirigé par une femme, 26,4 % avaient de tels besoins (voir la figure 5).

---

[1] Une personne est considérée comme ayant une incapacité si elle a déclaré une difficulté ou une limitation fonctionnelle attribuable à une condition ou à un problème de santé à long terme, mais aussi si elle a indiqué être limitée dans ses activités quotidiennes en raison de sa condition. Pour en savoir plus, consultez l'Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012 : Guide des concepts et méthodes de Statistique Canada.

[2] La population couverte comprend tous les Canadiens âgés de 15 ans ou plus en date du 10 mai 2011. Cette population comprend les personnes des ménages privés des 10 provinces et des 3 territoires. Cependant, les populations des réserves des Premières Nations ou habitant en foyer de groupe ont été exclues. Les résultats présentés dans ce numéro de Recherche en action sont fondés sur la population vivant dans des ménages considérés comme ayant des besoins impérieux en matière de logement.

Les personnes ayant une incapacité étaient plus susceptibles de vivre dans un ménage aux besoins impérieux de logement que les personnes sans incapacité.

Figure 1 : Nombre et proportion de personnes vivant dans un ménage aux besoins impérieux de logement, selon l'état de l'incapacité et la province ou le territoire, 2012

	Personnes ayant une incapacité		Personnes sans incapacité	
	Nombre	%	Nombre	%
Canada	549 500	15,3 %	2 082 700	9,2 %
Terre-Neuve-et-Labrador	8 400	14,4 %	23 400	6,6 %
Île-du-Prince-Édouard	2 000	11,0 %	5 600	5,9 %
Nouvelle-Écosse	24 900	17,9 %	46 250	7,7 %
Nouveau-Brunswick	12 100	12,5 %	29 800	6,1 %
Québec	73 600	12,3 %	428 700	7,7 %
Ontario	239 250	15,2 %	900 600	10,4 %
Manitoba	17 400	12,5 %	55 950	7,6 %
Saskatchewan	19 850	18,2 %	51 800	8,7 %
Alberta	51 450	14,8 %	183 800	7,6 %
Colombie-Britannique	98 750	19,3 %	341 550	11,5 %
Yukon	700	18,4 %	2 450	10,7 %
Territoires du Nord-Ouest	450	17,3 %	4 000	13,4 %
Nunavut	650	41,9 %	8 700	41,9 %

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement d'après les résultats des SDR)

Des différences marquées existent entre les territoires et les provinces en ce qui concerne la proportion de personnes ayant une incapacité éprouvant des besoins impérieux de logement.

Figure 2 : Proportion de personnes ayant une incapacité et vivant dans un ménage aux besoins impérieux de logement, selon le mode d'occupation et la province ou le territoire, 2012

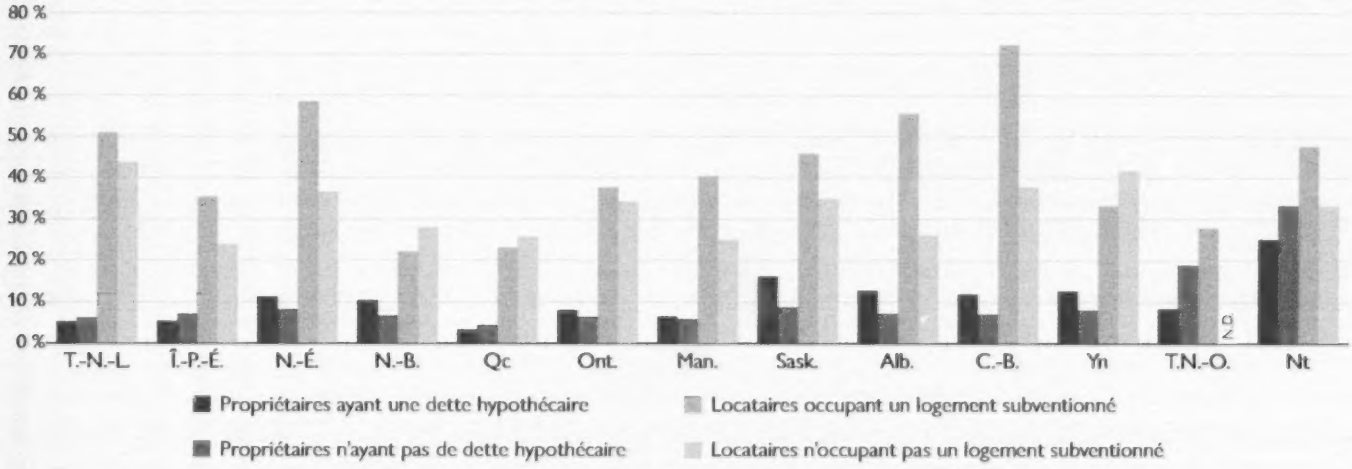

Nota : n.d. – « non disponible » en raison de l'élimination du contrôle de la confidentialité.
Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement d'après les résultats des SDR)

Les incapacités liées à la douleur, à la flexibilité et à la mobilité étaient les plus courantes, que ce soit chez les personnes éprouvant des besoins impérieux de logement ou chez les autres.

Figure 3 : Proportion de personnes ayant une incapacité, selon le type d'incapacité et la situation de ces personnes quant aux besoins impérieux de logement, Canada, 2012

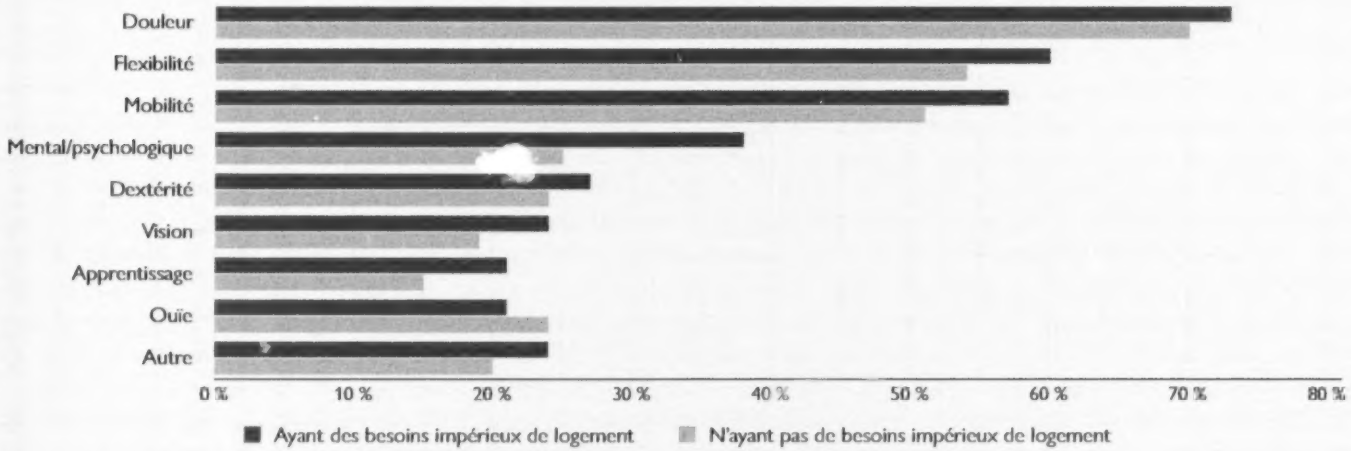

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement d'après les résultats des SDR)

Les personnes ayant une incapacité âgées de 35 à 55 ans étaient deux fois plus susceptibles de vivre dans un ménage aux besoins impérieux de logement que les personnes sans incapacité du même groupe d'âge.

Figure 4 : Proportion de personnes vivant dans un ménage aux besoins impérieux de logement, selon l'état de l'incapacité, le mode d'occupation et l'âge, Canada, 2012

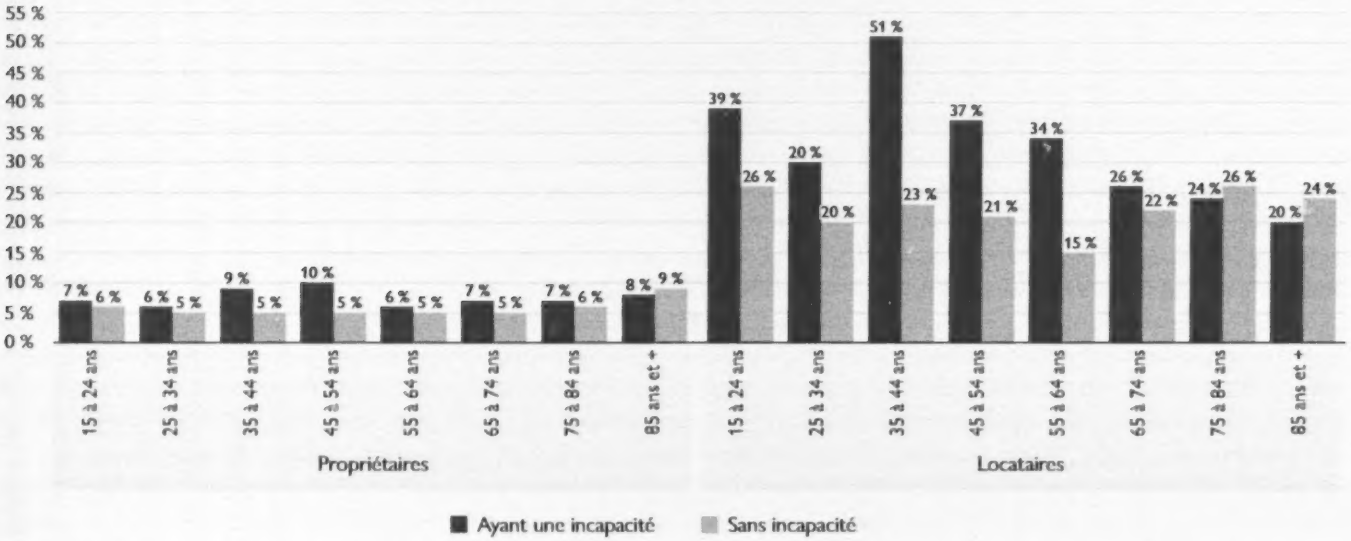

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement d'après les résultats des SDR)

Les personnes ayant une incapacité, pour tous les types de situation familiale sauf un, étaient plus susceptibles de vivre dans un ménage aux besoins impérieux de logement que celles sans incapacité.

Figure 5 : Proportion de personnes vivant dans un ménage aux besoins impérieux de logement, selon l'état de l'incapacité et le type de ménage, Canada, 2012

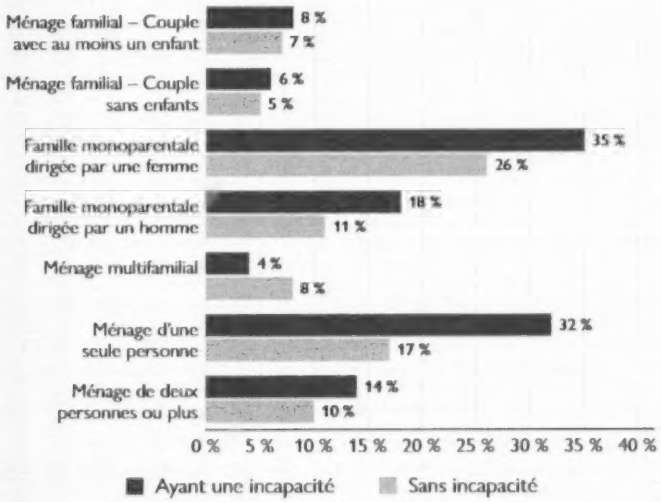

Source : SCHL(indicateurs et données sur le logement d'après les résultats des SDR)

MOTS CLÉS

On dit d'un ménage qu'il éprouve des **besoins impérieux en matière de logement** si son habitation est non conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille ou abordabilité) et si le coût des logements acceptables (conformes aux trois normes) sur le marché local correspond à 30 % ou plus de son revenu avant impôt.

Un logement est de **qualité convenable** si, de l'avis de ses occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures.

Un logement est de **taille convenable** s'il compte suffisamment de chambres, compte tenu de la taille et de la composition du ménage, au sens des définitions figurant dans la Norme nationale d'occupation (NNO).

Un logement est **abordable** si le ménage qui l'occupe y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt.

Sont pris en considération dans l'évaluation des besoins impérieux en matière de logement uniquement les ménages privés non agricoles, non membres d'une bande et vivant hors réserve qui ont un revenu positif et dont le rapport frais de logement-revenu (RFLR) est inférieur à 100 %.

POUR EN SAVOIR PLUS

La géographie des besoins impérieux en matière de logement en 2011 : ftp://ftp.cmhc-schl.gc.ca/chic-ccdh/RHSE-PenRSE/68181.pdf

Information sur l'investissement dans le logement abordable : https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/developing-and-renovating/develop-new-affordable-housing/programs-and-information/about-affordable-housing-in-canada

Information sur le logement social : https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/about-cmhc/social-housing-information/social-housing-programs

Un profil de l'incapacité chez les Canadiens âgés de 15 ans ou plus, 2012 : https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-654-x/89-654-x2015001-fra.htm

Gestionnaire de projet :
Elena Simonova
Analyse socio-économique
Société canadienne d'hypothèques et de logement

© 2018 Société canadienne d'hypothèques et de logement
Imprimé au Canada
Réalisation : SCHL
10-07-18
69355

schl.ca

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les utilisateurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer ce qui est sécuritaire et adéquat dans leur cas précis. La Société canadienne d'hypothèques et de logement se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques décrits dans cette publication.

TEXTE DE REMPLACEMENT ET DONNÉES POUR LES FIGURES

Figure 2 : Proportion de personnes ayant une incapacité et vivant dans un ménage aux besoins impérieux de logement, selon le mode d'occupation et la province ou le territoire, 2012

Région	Ayant une incapacité			
	Propriétaires ayant une dette hypothécaire	Propriétaires n'ayant pas de dette hypothécaire	Locataires occupant un logement subventionné	Locataires n'occupant pas un logement subventionné
T. N. L.	5,1 %	6,1 %	50,9 %	43,8 %
Î. P. É.	5,2 %	7,1 %	35,3 %	24,0 %
N. É.	11,1 %	8,1 %	58,4 %	36,5 %
N. B.	10,2 %	6,6 %	22,1 %	28,0 %
Qc	3,1 %	4,2 %	23,1 %	25,7 %
Ont.	7,9 %	6,4 %	37,7 %	34,2 %
Man.	6,4 %	5,8 %	40,4 %	25,1 %
Sask.	16,1 %	8,7 %	45,8 %	34,9 %
Alb.	12,6 %	7,2 %	55,5 %	26,2 %
C. B.	11,8 %	7,1 %	72,2 %	37,8 %
Yn	12,5 %	8,0 %	33,3 %	41,7 %
T.N. O.	8,3 %	18,8 %	27,8 %	n.d.*
Nt	25,0 %	33,3 %	47,6 %	33,3 %

*Nota : n.d. – « non disponible » en raison de l'élimination du contrôle de la confidentialité.
Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement d'après les résultats des SDR)

Figure 3 : Proportion de personnes ayant une incapacité, selon le type d'incapacité et la situation de ces personnes quant aux besoins impérieux de logement, Canada, 2012

Type d'incapacité	Ayant des besoins impérieux de logement	N'ayant pas de besoins impérieux de logement
Douleur	73 %	70 %
Flexibilité	60 %	54 %
Mobilité	57 %	51 %
Mental/psychologique	38 %	25 %
Dextérité	27 %	24 %
Vision	24 %	19 %
Apprentissage	21 %	15 %
Ouïe	21 %	24 %
Autre	24 %	20 %

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement d'après les résultats des SDR)

Figure 4 : Proportion de personnes vivant dans un ménage aux besoins impérieux de logement, selon l'état de l'incapacité, le mode d'occupation et l'âge, Canada, 2012

Mode d'occupation	Groupes d'âge	Ayant une incapacité	Sans incapacité
Propriétaires	15 à 24 ans	7 %	6 %
	25 à 34 ans	6 %	5 %
	35 à 44 ans	9 %	5 %
	45 à 54 ans	10 %	5 %
	55 à 64 ans	6 %	5 %
	65 à 74 ans	7 %	5 %
	75 à 84 ans	7 %	6 %
	85 ans et +	8 %	9 %
Locataires	15 à 24 ans	39 %	26 %
	25 à 34 ans	30 %	20 %
	35 à 44 ans	51 %	23 %
	45 à 54 ans	37 %	21 %
	55 à 64 ans	34 %	15 %
	65 à 74 ans	26 %	22 %
	75 à 84 ans	24 %	26 %
	85 ans et +	20 %	24 %

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement d'après les résultats des SDR)

Figure 5 : Proportion de personnes vivant dans un ménage aux besoins impérieux de logement, selon l'état de l'incapacité et le type de ménage, Canada, 2012

Type de ménage	Ayant une incapacité	Sans incapacité
Ménage familial – Couple avec au moins un enfant	8 %	7 %
Ménage familial – Couple sans enfants	6 %	5 %
Famille monoparentale dirigée par une femme	35 %	26 %
Famille monoparentale dirigée par un homme	18 %	11 %
Ménage multifamilial	4 %	8 %
Ménage d'une seule personne	32 %	17 %
Ménage de deux personnes ou plus	14 %	10 %

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement d'après les résultats des SDR)